



## démission pour cause de mutation

Par **soso27120**, le **25/05/2013** à **11:03**

bonjour, mariée avec un militaire celui ci est muté dans une nouvelle caserne a partir du 1er aout, en ce qui me concerne je suis aide soignante et de ce fait je dois démissionner, je voudrais donc savoir si dans ce cas là je suis obligée de donner un préavis et si oui j'aimerais savoir si durant cette période de préavis je peux inclure mes récupérations.  
d'avance je vous en remercie  
ME Legros

Par **P.M.**, le **25/05/2013** à **17:15**

Bonjour,  
Peu importe les raisons pour lesquelles vous démissionnez, normalement vous devez respecter le préavis sauf accord écrit avec l'employeur...  
Il faudrait savoir de quelles récupérations vous voulez parler...  
Je pense que vous savez que vous êtes susceptible d'être indemnisée par Pôle Emploi le cas échéant...

Par **pepelle**, le **26/05/2013** à **00:24**

Bonjour  
Vous êtes aide soignante dans une structure publique ou privé ou dit autrement êtes vous fonctionnaire ou pas ?